

Compte-Rendu du CA du 26 septembre 2013

Le quorum étant atteint la séance débute à 18h05.

Membres de droit : Mme GUICQUERO (principale), M. MIGNON (principal adjoint), Mme BOUSSIK (gestionnaire), Mme VINCE (CPE)

Représentants enseignants et vie scolaire : Mme DE MATTEIS, M. CHODKIEWICZ, Mme RAKOTOMANGA, Mme DUVAL, Mme CARRENO, Mme ROBINEAU, M. CAUL-FUTY

Représentants parents : Mme JOLY, Mme PIGNEROL, Mme GOMARD, Mme GRARE, Mme BOUCHER, Mme ROCH

Représentants élèves : M. ESTEVE Clément

Représentants ATOS : M. DAMOUR, Mme MATOUK

Représentants Mairie : M. MALHERBE, M. DECUGNIERE

En préambule, Mme Le Principal souhaite revenir sur la brochure distribuée aux élèves et émanant de la PEEP.

En quatrième de couverture se trouve une publicité pour deux sociétés de cours particuliers. Mme Le Principal indique que ces publicités ne doivent en aucun cas figurer sur des documents distribués aux élèves. Que dans le cas présent cela peut être pris comme une remise en cause du travail des enseignants.

Mme Le Principal présente ses excuses pour avoir laissé diffuser ce document en l'état.

Mme Grare (Responsable de la PEEP) indique qu'il ne s'agit en aucun cas d'une remise en question du travail effectué par les professeurs mais que cette action avait pour but de faire profiter de tarifs préférentiels aux parents d'élèves. Mme Grare indique également que, suite à des recherches, les fédérations ne peuvent diffuser aucune publicité sauf en ce qui concerne l'assurance scolaire.

Secrétaire de séance :

Le compte rendu du CA du 24 juin 2013 a été rédigé par Mme Chauvet, parent d'élève. Mme La Principale propose que M. MIGNON Principal adjoint soit chargé du secrétariat de séance.

Modification de l'ordre du jour :

Avant de commencer, l'ordre du jour du CA est modifié de la manière suivante :

- Le point « 5 DBM pour vote » est supprimé car cette DBM devait concerner un prélèvement sur fonds de réserve pour acheter du matériel pour certaines disciplines, mais nous ne connaissons pas à ce jour le prix de certains matériels demandés et nous devons donc reporter ce vote au prochain CA (en espérant avoir tous les éléments en octobre).
- Il est indiqué pour le point 6 « Vote du conseil pédagogique », petite erreur à rectifier, ce n'est pas un vote mais une information.
Donc l'ordre du jour ne comporte plus que 11 points et le point 6 se transforme donc en point 5 ; le point 7 en point 6 etc

1. CR du CA précédent :

Mme Grare fait remarquer qu'il y a une petite erreur de nom parmi les participants : il faut rectifier Mme Garcia en Mme Boucher.

Le CR n'appelant aucune autre remarque, il est soumis au vote :

Votants : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 22

Le CR est approuvé à l'unanimité.

2. Petit Bilan de rentrée :

Le collège accueille cette année 684 élèves et est composé de 25 divisions.

6 divisions de 6ème avec respectivement 29 ; 27 ; 28 ; 27 ; 28 et 27 élèves par classe

6 divisions de 5ème avec respectivement 29 ; 27 ; 27 ; 26 ; 26 et 27 élèves par classe

7 divisions de 4ème avec respectivement 30 ; 30 ; 25 ; 27 ; 26 ; 26 et 25 élèves par classe

6 divisions de 3ème avec respectivement 27 ; 26 ; 28 ; 29 ; 29 et 28 élèves par classe

Ce qui nous donne des effectifs par classe relativement chargés.

On peut dire que la rentrée s'est effectuée dans de bonnes conditions puisque nous avons l'ensemble de nos professeurs affectés y compris nos BMP (Blocs de Moyens Provisoires).

Même notre BMP de technologie a été pourvu alors que cette discipline est « sinistrée » et qu'un nombre important d'établissement n'a pas encore de professeur de technologie.

Les emplois du temps ont été modifiés à deux reprises pour plusieurs raisons :

- La 1^{ère} parce que certains professeurs (BMP) affectés au collège partagent leur service sur plusieurs établissements, il a donc fallu composer avec ces autres collèges. Pour qu'ils puissent rapidement encadrer leurs élèves et assurer leurs cours, nous avons distribué un 1^{er} EDT modifié.
- La 2^{ème} raison qui nous a amené à modifier les EDT, c'est parce que plusieurs classes avaient des permanences régulières, nous avons donc pris le temps de retravailler les emplois du temps pour les améliorer.

Quelques dates importantes à retenir :

- Election des délégués de classe dans la semaine du 30 septembre au 04 octobre
- Election des représentants au conseil d'administration :
Professeurs : le jeudi 10 octobre 2013
Elèves et les parents : le vendredi 11 octobre 2013
- Des relevés de notes de mi-trimestre seront disponibles sur Pronote à partir du 14 octobre 2013 et ils seront collés dans les carnets de correspondance des élèves dans la semaine du 14 au 18 octobre. Les familles devront les viser. Ces relevés de notes sont mis en place pour améliorer le suivi des élèves et pour pouvoir agir plus rapidement en cas de difficultés.
- Le CROSS du collège se déroulera le mardi 15 octobre 2013
- Le mercredi 13 novembre après-midi sera travaillé, les élèves auront un emploi du temps pour cette demi-journée. Cet après-midi de travail a été ajouté car les vacances de la Toussaint, comme l'an passé, durent maintenant 15 jours.
- Les conseils de classe du 1^{er} trimestre se dérouleront du 02 au 12 décembre 2013 environ.
- Des rencontres individuelles parents/professeurs auront lieu le mardi 17 décembre 2013 pour les classes de 6^{ème} et 3^{ème} et le jeudi 19 décembre 2013 pour les classes de 5^{ème} et 4^{ème}.
- Les divers documents de stage en entreprise pour les élèves de 3^{ème} ont été distribués rapidement de manière à permettre aux élèves de rechercher dès à présent un stage en entreprise. Cette semaine de stage se déroulera du 10 au 15 février 2014 ou du 11 au 16 pour les entreprises fermées le lundi.

3. Projets de voyages scolaires pour cette année 2013/2014

Plusieurs voyages scolaires sont proposés cette année, mais avant de les présenter, Mme Guicquéro (Principale) rappelle que nous ne votons ce soir que la proposition de voyage. Lors du prochain CA elle demandera de voter le coût des voyages. Mme Guicquéro (Principale) précise également qu'il va falloir cette année élaborer un calendrier des voyages pour les années à venir car le prix des accompagnateurs étant maintenant à la charge des EPLE, il ne sera pas possible d'organiser autant de voyages scolaires tous les ans.

De plus, Mme Le Principal indique que le fond social collégien est destiné en priorité à aider les familles pour le paiement de la demi-pension ainsi que pour l'achat de matériels concernant la scolarité. Il n'y a donc pas de priorité pour les voyages.

① Un voyage en Angleterre dans le comté du Kent organisé par M. Caul-Futy : Ce voyage concernerait les élèves de 305 et 306 élèves de la section européenne. Il se déroulerait du 25 au 28 mai 2014. Le coût par élève devrait être d'environ 240 euros.

Objectifs pédagogiques et éducatifs de ce voyage : objectif culturel et linguistique.

Evaluation : Les élèves devront réaliser un dossier qui sera évalué et ce voyage fera l'objet d'une exposition (photos et films) le jour des portes ouvertes du collège.

② Un voyage à Guernesey organisé par Mmes Kaushik et Montreuil pour la classe de 405. Il se déroulerait du 12 au 14 mai 2014. Le coût par élève ne devra pas dépasser 350 euros.

Objectifs pédagogiques et éducatifs de ce voyage : permettre aux élèves la pratique d'une langue étrangère par l'immersion dans un environnement, une culture et un patrimoine étrangers, tout en suivant les traces d'un écrivain français majeur dont une partie des œuvres aura été étudiée dans l'année.

Evaluation : Réalisation d'un blog, d'un carnet de voyage écrit et illustré. Exposition au CDI puis lors de la ½ journée portes ouvertes.

③ Un voyage à Rome organisé par Mmes Rakotomanga et Chevassus qui concernerait les latinistes de 401 et 402 et de 302. Il se déroulerait du 19 au 23 mai 2014. Le coût par élève ne dépassera pas 350 euros.

Objectifs pédagogiques et éducatifs de ce voyage : rendre les élèves acteurs d'un projet culturel annuel en latin.

Evaluation : Exposés, investissement dans le projet maquette

④ Un stage d'activités physiques et de pleine nature à Bombannes au centre UCPA organisé par M. Planes qui concernerait l'ensemble des classes du niveau 5^{ème} et qui ne devra pas dépasser les 350 euros par élève.

Objectifs pédagogiques et éducatifs : proposer le groupe APPN aux élèves pour répondre aux exigences programmatiques de l'EPS. Répondre aux projets d'établissement et d'EPS : autonomie, sécurité, solidarité, responsabilité, mieux vivre ensemble. Permettre une équité dans le parcours et le vécu scolaire, valoriser le sentiment d'appartenance à l'établissement. Engager les élèves dans une réflexion écologique.

Evaluation : de la pratique sportive, du cahier de bord, du comportement en collectivité.

La proposition de voyages scolaires pour l'année scolaire est proposée au vote :

Votants : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 22

Les propositions de voyages sont approuvées à l'unanimité.

4. Conventions et contrats

① La 1^{ère} convention a pour objet l'adhésion du clg au groupement de service mis en place par le lycée Doisneau de Corbeil pour gérer les opérations de rémunération des CUI (contrats unique d'insertion).

La convention n'appelant aucune question ni remarque est soumise au vote :

Votants : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 22

La convention avec le lycée Doisneau est approuvée à l'unanimité.

② La 2^{ème} convention concerne le prêt à titre gracieux d'instruments de musique par l'association de musique d'Epinay.

La convention n'appelant aucune question ni remarque est soumise au vote :

Votants : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 22

La convention avec l'association de musique est approuvée à l'unanimité.

③ Mme Boussik (gestionnaire) soumet au CA un tableau récapitulatif de tous les contrats et conventions (obligatoires) pour l'année 2013. Ce tableau présente le nom de la société, la nature du contrat, le coût annuel, la date du contrat, la facturation et les observations éventuelles concernant chaque contrat et convention.

La convention n'appelant aucune question ni remarque est soumise au vote :

Votants : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 22

Le conseil d'administration donne accord au chef d'établissement de signer les différents contrats et conventions. Vote à l'unanimité.

5. Conseil Pédagogique

Le conseil pédagogique est présidé par le Chef d'établissement ou son adjoint en cas d'absence de ce dernier et doit être composé au moins :

- D'un professeur principal de chaque niveau d'enseignement
- D'un professeur par champ disciplinaire
- D'un conseiller principal d'éducation

En ce qui concerne le conseil pédagogique du collège, l'enseignante documentaliste est invitée à participer à ce conseil.

Les missions de ce conseil pédagogique sont en outre :

- de favoriser la concertation entre les professeurs notamment pour coordonner les enseignements
- coordonner l'évaluation des activités scolaires et préparer la partie pédagogique

Ce conseil pédagogique est tout d'abord un lieu d'échanges d'informations, d'idées et de propositions. Les membres du conseil pédagogique travaillent en étroite collaboration avec les équipes pédagogiques.

Le Chef d'établissement peut inviter toute personne dont la consultation est jugée utile en fonction des sujets traités.

Ce conseil n'a pas pouvoir de décision.

Le conseil pédagogique du collège sera composé de :

Titulaires	Suppléants	Champs disciplinaire	PP
Mme KAROLKOWSKI	Mme MEDVES	Mathématiques	
Mme DUCANCEL	Ts les enseignants en fonction des disponibilités de chacun	Lettres	
Mme DE MATTEIS M. CAUL FUTY Mme TEXIER	Mme VALLEGANT	Langues : ALL AGL ESP	6 ^{ème} 3 ^{ème} 4 ^{ème}
M. HOARAU		SVT	4 ^{ème}
Mme ARRETEAU	Mme BRIAND	Physique	5 ^{ème}
Mme OUSSET	Tous les enseignants en fonction des disponibilités de chacun	Hist/Géo	
Mme ROBINEAU	M. PLANES	EPS	4 ^{ème}
Mme CANNICIONI	M. RAVELET ou Mme ALEXANDRE	Arts/Educ mus	
M. MONTAUDON	M. PERDOUX	Techno	
Mme DUVAL		Documentaliste	

6. Commission absentéisme

Cette commission a pour objectif de mobiliser tous les personnels de l'établissement devant intervenir sur le recensement, le traitement et le signalement de l'absentéisme et de garantir le croisement des informations et des regards. Elle obéit à la déontologie du secret partagé dans le cadre des limites statutaires fixées par les différentes professions représentées. Les membres présents lors de ces commissions absentéisme sont donc tenus au secret professionnel. Cette commission se réunira régulièrement (en moyenne une fois par mois) et en assemblée extraordinaire si le contexte le nécessite. Elle examinera toutes les situations d'élèves contrevenant à l'obligation d'assiduité scolaire, proposera des solutions et décidera des suites à donner à chacun des dossiers.

La commission sera composée de :

- La Principale et/ou l'adjoint : Mme Guicquéro et/ou M. Mignon
- La CPE : Mme Vince
- La COP : Mme Vermeersch
- L'infirmière : Mme Meskine
- Le médecin scolaire : Dr Ben Chabaane
- L'AS : dès qu'elle sera nommée.

Seront invités si nécessaire, les parents de l'élève concerné, l'élève lui-même, le professeur principal de l'élève et tout professionnel externe à l'établissement impliqué dans le suivi de l'élève.

La composition de cette commission n'appelant aucune question ni remarque est soumise au vote :

Votants : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 22

La composition de cette commission est approuvée à l'unanimité.

7. Bilan financier MSFC

Mme Boussik rappelle que 26 actions avaient été votées pour l'année 2012/2013. Parmi ces actions, 5 actions n'ont pas pu être réalisées selon les prévisions : Verdun, Education justice, Visite Assemblée Nationale, Visite de chantier quartier durable et Rolland Garros. La dépense totale s'élève à 13591.01 euros d'où un reliquat de 1578 euros, somme qui sera déduite de la subvention MSFC 2013/2014.

Les représentants des professeurs demandent à ce que Mme Boussik prévoit pour l'année 2013/2014 un petit bilan financier courant mars pour pouvoir proposer d'autres actions si certaines ne peuvent avoir lieu.

Le bilan financier MSFC 2012/2013 n'appelant pas d'autre question et remarque est soumis au vote :

Votants : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 22

Le bilan financier MSFC 2012/2013 est approuvé à l'unanimité.

8. Charte des règles de civilité du collégien

Le collège est un lieu d'instruction, d'éducation et de vie collective où s'appliquent les valeurs de la République. Chacun doit connaître, s'approprier et appliquer les règles communes. La présente charte reprend quelques points importants du règlement intérieur sous une forme plus compréhensible et beaucoup plus succincte pour les élèves. Ces règles sont les conditions du « vivre ensemble » dans le collège. Chaque élève doit donc s'engager personnellement à les respecter dans la classe, dans l'établissement et à ses abords. L'ensemble des enseignants et personnels du collège ont élaboré cette charte en fin d'année dernière.

M. Le Maire demande s'il est possible de rajouter la phrase suivante dans la partie « Respecter les biens communs » : Je respecte le matériel de l'établissement et les équipements sportifs mis à la disposition des élèves...les casiers.

La charte des règles de civilité du collégien n'appelant pas d'autre question et remarque est soumise au vote :

Votants : 22 Contre : 0 Abstention : 3 Pour : 19

La charte des règles de civilité du collégien est approuvée.

9. Charte d'utilisation du téléphone portable au collège

L'utilisation des téléphones portables était interdite jusqu'à présent dans l'établissement. Le RI d'un établissement scolaire a pour but de définir les droits et les devoirs de chacun des membres de la communauté scolaire. S'agissant de l'introduction dans un établissement du 2nd degré d'un téléphone portable, il ne semble pas possible d'en poser une interdiction générale et absolue dans la mesure où cet appareil ne peut être qualifié de dangereux ou de toxique. En revanche, s'agissant de l'utilisation de cet outil dans l'enceinte même de l'établissement, le RI adopté en CA peut en réglementer, voire en interdire l'usage si ce dernier perturbe le bon fonctionnement des activités d'enseignement. Il est ainsi possible d'interdire l'utilisation des téléphones portables pendant les périodes d'enseignement et de l'autoriser hors de ces périodes.

En fin d'année dernière, les personnels du collège se sont donc penchés sur la question de l'utilisation des portables et pour se rapprocher au mieux de ce qui est préconisé, nous avons décidé de proposer au vote du CA l'autorisation d'utiliser les portables au moment du déjeuner.

Mme Grare, représentante des parents d'élèves tient à informer les membres du CA qu'une enquête a été menée auprès des parents d'élèves. 123 parents (pour 684 élèves) ont répondu à cette enquête : 66% des parents ayant participé à l'enquête sont contre et 34% sont pour l'utilisation des portables dans la cour sur le temps de midi. La charte d'utilisation du téléphone portable au collège n'appelant pas d'autre question et remarque est soumis au vote.

Votants : 22 Contre : 3 Abstention : 1 Pour : 18

La charte d'utilisation du téléphone portable au collège est approuvée.

10. Additif au RI concernant l'utilisation des téléphones portables

L'additif qui sera collé dans les carnets de correspondance indiquera que « L'utilisation des téléphones portables est interdite dans l'enceinte de l'établissement, lors des déplacements d'EPS, les sorties et les voyages mais autorisé dans la cour de récréation sur le temps de midi en fonction de l'emploi du temps des élèves ».

La charte d'utilisation du téléphone portable au collège n'appelant pas d'autre question et remarque est soumis au vote.

Votants : 22 Contre : 3 Abstention : 1 Pour : 18

La charte d'utilisation du téléphone portable au collège est approuvée.

11. Questions diverses

1. La réponse à la question concernant la classe de mer a déjà été donnée lors du point 3.
2. Questions concernant les conseils de classe de 3^{ème} du 1^{er} trimestre et de la venue de tous les élèves aux conseils : Mme Guicquéro (Principale) informe les membres du CA que ce point a été abordé avec l'ensemble des enseignants lors de la 1^{ère} journée de pré-rentree. Les avis étaient partagés. En ce qui la concerne, elle n'est pas partisante à la reconduction de ce dispositif. Cette année sera mis en place des bilans et des relevés de notes de mi trimestre pour pouvoir agir rapidement, pour pouvoir informer les familles si un problème (scolaire ou de comportement) est signalé par les équipes enseignantes. Les parents seront soit reçus par le professeur principal et/ou les personnels de direction et recevront un courrier intitulé « Lettre de mise en garde ». L'élève sera également reçu. Mme Guicquéro indique donc qu'elle ne désire pas poursuivre cette venue des élèves en conseil de classe puisque le travail d'information et de sensibilisation sera fait en amont.
3. Questions concernant l'ouverture des toilettes : Mme Guicquéro (Principale) indique que les horaires d'ouverture et de fermeture des toilettes seront maintenus car lorsque les toilettes sont ouvertes tout au long de la journée, elles ne peuvent être surveillées en permanence et des dégradations se produisent entraînant des dépenses importantes. Elle précise qu'à chaque fois qu'un élève désire se rendre aux toilettes en dehors de ces horaires, elles sont ouvertes par un personnel de la vie scolaire. De plus, en ce qui concerne le papier toilette, un distributeur a été installé à la vie scolaire et les élèves peuvent se procurer du papier quand ils le veulent. Mme Vince (CPE) indique que les toilettes seront ouvertes le matin dès 8h comme demandé par certains parents d'élèves.
4. L'information concernant l'enquête sur l'utilisation des téléphones portables a déjà été donnée lors du point 9.

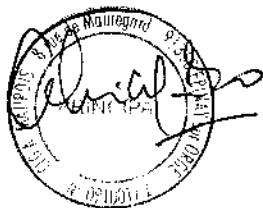
La date du prochain CA est fixée au 15 octobre 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.

La Principale

Présidente de séance

Mme GUICQUERO



Le secrétaire de séance

M. MIGNON

